

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

OBJET :Dispositif d'aide Barnum
- région Auvergne
Rhône AlpesLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.**DELIBERATION N°2026-53****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,**Excusés :** MM, Marie-Jeanne COSSE, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Charlotte ROUGIER, Marie FARGIER**Procurations :** MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Serge VINARD à Jean-Lou PAILHES, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Marie FARGIER à Patrick ROTGER**Absents non excusés :** MM.*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jérôme FONT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Monsieur le maire indique que la Région Auvergne Rhône Alpes lui a récemment fait part de la réouverture du dispositif d'aide Barnum.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes dont la population est inférieure à 20 000 habitants. La demande doit être obligatoirement déposée par la commune au profit de ses associations.

Il s'agit d'obtenir un barnum de qualité de 3m x 3m afin de le mutualiser et de le mettre à disposition des associations de votre territoire. Un seul barnum sera attribué par commune.

Le barnum sera cédé à la commune à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Lors du dépôt de la demande, les communes peuvent indiquer les coordonnées des associations présentes sur leur territoire et susceptibles de bénéficier du barnum.

Les communes devront venir récupérer le barnum dans un des lieux indiqués par la Région (un par département).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le dispositif d'aide Barnum proposé par la région Auvergne Rhône Alpes au profit des associations de la commune et à signer l'ensemble des documents en lien avec ce dossier.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 mai 2026Didier MEHL
Maire de Ville neuve de Berg

